# édition 2020 à Vichy 92 du Lundi 13 au vendredi 17 avril 2020



## **PROGRAMME**

**Escrime** : 1 à 2 séances par jour, préparation physique, approfondissement des fondamentaux.

Activités supplémentaires : Bowling + Laser-Game, sports collectifs,

et au choix: Rafting, VTT, Tir à l'arc ou Bubble -foot.

<u>Veillées</u>: Analyse vidéo, arbitrages, règlements, soirée jeux, ....

## **INFOS**

- Coût du Stage : 415 €
  515 € pour les licenciés en dehors des Hauts-de-Seine (comprenant transport, hébergement, repas, gouters, escrime, sports collectifs, 3 activités sportives complémentaires....)
- Stage encadré par des Maîtres d'Armes diplômés d'état
- Ouvert prioritairement à tous les M13 et M15 licenciés dans les Hauts-de-Seine, avec places réservées jusqu'au 10 janvier 2020.
- Après cette date, stage ouvert aux autres licenciés en fonction des places disponibles.
- <u>50 places maximum</u> (si nécessaire, sélection en fonction du classement de Ligue, du classement départemental, et de l'ordre d'arrivée de l'inscription).
- Renseignements auprès de Maître Thomas MARTIN, ATD des Hauts-de-Seine, au 06 01 14 18 68 ou atd@escrime-cde92.fr



## édition 2020 à Vichy 92 du Lundi 13 au vendredi 17 avril 2020

## TRANSPORT - HEBERGEMENT

- Transport en groupe **et** en train (compris dans le tarif)
- Départ le lundi matin, Retour vendredi fin de journée
- Hébergement et repas dans l'enceinte du centre omnisport de VICHY, infos sur www.sport-vichy.fr

### RESERVATION

- Fiche d'inscription à renvoyer remplie et <u>signée</u> avec les documents demandés
  - (cette fiche, jointe à l'envoi par mail, est téléchargeable sur notre site www.escrime-cde92.fr)
- Clôture des inscriptions le vendredi 28 février 2020, avec dossier complet.
- Le paiement est à adresser avec le dossier:
  - > Un chèque d'acompte de 160€, encaissé en janvier 2020,
  - Un chèque pour le solde, encaissé début avril 2020, (255€ ou 355€ en fonction du département de licence).
- Chèques à établir à l'ordre du « CDE 92 ».
- En cas de désistement après la clôture des inscriptions, l'acompte ne pourra être restitué.
- Attention d'autres documents dont un certificat médical sont nécessaires pour les activités; voir le détail au dos de la fiche d'inscription.
- Le dossier complet doit être adressé par envoi postal au siège social, à l'adresse ci-dessous.

